

Lettre aux journaux du Québec 19 mars 2009

## SOLUTION DE COURTE VUE

Dans le journal *La Presse*, édition de jeudi le 12 mars 2009, l'éditorialiste Jean-Pascal Beaupré énumère divers avantages dont auraient bénéficié les baby-boomers :

*«emplois nombreux bien rémunérés, sécurité mur à mur, fonds de retraite généreux, accès gratuit aux soins de santé.»*

Pour faciliter l'introduction de la solution magique qu'il s'apprête à servir, il ajoute :

*« Vieillissants, ils nécessiteront plus de dépenses en santé que le reste de la population.»*

De plus, selon monsieur Beaupré, les gouvernements n'auraient pas exigé d'eux une contribution suffisante au paiement de la dette. Solution toute trouvée, soi-disant par «*souci d'équité*» : réduire leur rente si leurs revenus excèdent 50 000 \$.

## Reprenons point par point :

- *«Emplois nombreux bien rémunérés»*, est-ce un privilège que d'avoir un emploi?
- *«Nombreux»*, pensons que ces ex-employés n'ont donc pas été à la charge de l'assurance emploi bien que la plupart d'entre eux y ont pourtant versé leur contribution à chaque paye. en plus des impôts.
- *«Bien rémunérés»*, j'aimerais rappeler que les employés du gouvernement, aujourd'hui retraités, ont connu des revers économiques importants tels que coupure de salaire, cycles économiques baissiers, gels de salaire, perte d'années d'ancienneté et que les syndiqués de la fonction publique québécoise sont les syndiqués des fonctions publiques provinciale et canadienne les moins bien payés au Canada.
- *«Sécurité mur à mur»*, je concède que c'est un avantage, mais qui ne s'est pas appliqué «mur à mur», à preuve, en 2009, il y a encore 60% des infirmières qui n'ont pas de poste à temps plein dans les hôpitaux. De plus, quel est le rapport avec la dette?
- *«Fonds de retraite généreux»*, ces fonds ont été constitués en bonne partie par les employés actifs qui ont versé une cotisation dans ces fonds, à chaque paye, année après année, durant toute leur carrière. Et si c'est à la rente que monsieur Beaupré fait allusion, il aurait avantage à consulter le dernier rapport annuel 2008 de la CARRA où il est écrit que la rente moyenne des 208 075 retraités de l'État est de 18 996 \$, rente sous le seuil de pauvreté établi à 20 000 \$ dans les centres de plus de 400 000 habitants. Le qualificatif «généreux» tient-il toujours la route?

- **«Accès gratuit aux soins de santé»**, tous les Québécois versent leur contribution et y ont accès. Êtes-vous trop jeune, monsieur Beaupré, pour savoir que les plus âgés ont dû, dans le passé, payer pour leurs soins, ce qui n'est pas le cas des générations plus jeunes? À ce que je sache, ces derniers ne réclament pas de payer leurs soins de santé pour appliquer le principe de l'équité.
- **«Contribution au paiement de la dette»**, le gouvernement n'a jamais versé sa part de cotisation dans un fonds distinct pour ses futurs retraités. Il a pu ainsi réduire ses emprunts sur les marchés financiers et utiliser ces sommes pour construire des routes, bâtir des hôpitaux, des écoles, etc. Convenons que c'est là, une généreuse contribution des employés de l'État.

La vie suivant son cours, les baby-boomers vieillissent et bien sûr, ils seront un jour malades avant leur dernier voyage. Devront-ils se sentir coupables? En attendant ce grand départ, ils continuent à payer des impôts, une part des coûts des naissances, des soins pour enfants, des garderies, de l'éducation des jeunes, des frais pour soins de santé (FSS) et pour l'assurance maladie (RAMQ), etc.

Monsieur Beaupré a la vue courte. Il n'a pas questionné les retraités. Il les a décrits comme les «choyés» de la société. Que sait-il des sacrifices qu'ils se sont imposés? Connaît-il les limites dans lesquelles ils ont louvoyé? Sait-il que pour plusieurs d'entre eux, le montant de leur rente reste le même, année après année, parce que cette rente n'est pas pleinement indexée au coût de la vie qui augmente sans répit?

Pourtant, monsieur Beaupré propose une solution pour le budget de l'avenir : réduire la rente de certains retraités. Que dirait-il si l'institution financière à laquelle il aurait confié son REER appliquait envers lui la même règle qu'il propose et lui disait :

**« Comme vos revenus dépassent 50 000 \$, nous allons verser une partie de vos intérêts aux jeunes» ?**

Monsieur Beaupré, cette rente, ce n'est pas un cadeau du gouvernement, ni de la société, ce n'est qu'un juste retour sur nos investissements. C'est notre «salaire différé» comme se targuait de le dire madame la ministre Monique Jérôme-Forget.

Aline Couillard  
1<sup>ère</sup> vice-présidente,  
Association démocratique des retraités